

Jean-Jacques Allisson

L'éducation des personnes sourdes, de l'institutionnalisation à l'inclusion

Résumé

A l'occasion du bicentenaire marquant l'ouverture de la première classe pour enfants sourds de Suisse, cet article propose de suivre l'épopée de l'éducation des personnes sourdes et de rendre hommage à ceux qui ont œuvré à instruire les enfants atteints de surdité afin de leur permettre de trouver une place digne et reconnue dans la société. Ce bref historique présente particulièrement l'Institut pour enfants sourds-muets créé en 1813 à Yverdon par Naef jusqu'à sa fermeture en 2010 à Lausanne.

Zusammenfassung

Vor zweihundert Jahren wurde in der Schweiz die erste Gehörlosenklasse eröffnet. Aus diesem Anlass wird im vorliegenden Artikel die Geschichte der Gehörlosenerziehung nachgezeichnet. Es werden jene Personen gewürdigt, die sich dafür eingesetzt haben, gehörlose Kinder zu unterrichten, um ihnen zu ermöglichen, in der Gesellschaft einen würdigen und anerkannten Platz einzunehmen. In diesem kurzen Überblick wird besonders auf das Institut pour enfants sourds-muets eingegangen, das 1813 von Naef in Yverdon gegründet wurde und bis 2010 in Lausanne bestand.

Des préjugés négatifs à l'instruction

Dans l'Antiquité et selon les civilisations, les enfants atteints de difformités naturelles étaient impitoyablement sacrifiés. Les personnes sourdes ont été victimes des préjugés les plus divers et les plus fâcheux, car on associait leur surdité à l'absence de raison. Aristote prétendait même que « quelqu'un qui ne parle pas ne peut pas penser ». A l'époque romaine, on admettait certains droits à ceux capables de quelque habileté. Mais leur instruction intellectuelle restera quasi nulle car on ne leur reconnaissait pas l'aptitude nécessaire à la vie sociale et à la gestion des affaires de la vie courante. Avec le christianisme, ces préjugés rattachés à l'idée de fautes antérieures auraient dû disparaître; cependant Saint-Augustin reste persuadé que la personne sourde ne peut apprendre à lire puisque la parole, qui explique la lecture, lui manque et que, par conséquent il ne peut avoir la foi.

Dès le XVII^e siècle s'ouvre l'ère des *éductions isolées* avec des tentatives d'instruire des garçons sourds de bonne famille en leur apprenant à parler et écrire avec des moyens disparates de communication par signes. Des tentatives heureuses furent menées en Angleterre, en Hollande, en Italie ou encore en France. Mais le nombre de bénéficiaires de ces premiers efforts fut très restreint.

C'est à un Français, l'Abbé de l'Épée, que revient l'honneur d'avoir créé l'enseignement public des personnes atteintes de surdité en fondant en 1770 son *Institut royal pour les enfants sourds-muets*¹. Ses successeurs précisèrent et perfectionnèrent la communication avec ces élèves, soit la dactylogogie et la langue des signes. Sans être l'inventeur de l'art d'instruire les personnes sourdes, il est le premier qui ait ouvert une

¹ Cette terminologie est utilisée dans le texte quand elle se réfère aux citations d'époque.

école et généralisé un enseignement collectif. Il éveilla ainsi en Europe un intérêt tout nouveau en faveur de l'éducation des personnes présentant une déficience auditive.

Les personnes sourdes ont été victimes des préjugés les plus divers et les plus fâcheux, car on associait leur surdité à l'absence de raison.

Naef, un innovateur inspiré par Pestalozzi

Pestalozzi, après son expérience de Stans en 1798, est convaincu que l'éducation sortira le peuple de sa misère et lui apportera sa dignité. Mais il se préoccupe déjà également des enfants *différents* et affirme qu'« aucune faiblesse corporelle, aucune faiblesse de l'esprit ne justifient qu'un homme soit dépouillé de sa liberté et soit casé en prison ou en hôpital² ».

A Paris en 1802, il visite l'*Institut national pour jeunes sourds* fondé par l'Abbé de l'Épée. Dans son institut de Berthoud puis à Yverdon, il côtoie le fils sourd de sa fidèle servante Lisbeth Krüsi-Naef³ et cherche une solution pour son éducation. Il a connaissance des activités de son ami zurichois Ulrich⁴ qui avait promis à l'Abbé de l'Épée de créer dans sa ville natale un institut pour sourds avec l'aide d'un jeune orphelin de 16 ans, Johann Konrad Naef⁵. En

automne 1806, Pestalozzi contacte Ulrich. Comme rien ne se précise à Zurich, Naef, alors âgé de 20 ans, admirateur de Pestalozzi, arrive à l'Institut d'Yverdon en 1809 pour parfaire sa formation *selon les idées, les principes et la pratique* qui y règnent. Il sera chargé d'instruire le jeune Louis Charles, élève sourd de 16 ans, à l'*Institut du château*. Puis, Naef se propose d'aller quelque temps à Paris solliciter et recueillir les conseils et leçons de l'Abbé Sicard, successeur de l'Abbé de l'Épée, et s'instruire auprès de lui, en observant *la nature et les effets de ses savantes et ingénieuses méthodes*.

En 1812, Pestalozzi lui confie l'éducation d'un autre enfant sourd, Constant de Goumoëns. Cette fois Naef le reçoit chez lui en pension et en instruction particulière. De plus, il lui donnera une éducation religieuse. Ses succès vont inciter plusieurs parents à lui confier leurs enfants sourds. Son enseignement, décrit comme *pestalozzien*, connaît une grande renommée. Le *Journal suisse* d'avril 1813 écrit : « Quel précieux talent que possède M. Naef ! L'éducation qu'il (C. de Goumoëns) reçoit de M. Naef ne pourrait être nulle part aussi bien secondée que chez notre excellent Pestalozzi, dont le mode d'enseignement est si simple et si facile. Ces deux moyens réunis présentent pour l'instruction des sourds-muets des ressources infinies, et je ne puis m'empêcher de regretter qu'elles soient si peu connues ».

L'Institut pour enfants sourds-muets d'Yverdon (1813-1869)

En 1813 est créé le premier *Institut pour enfants sourds-muets* de Suisse. Sa gestion reste une affaire de famille durant 56 années. L'*École cantonale des sourds* à Moudon puis à Lausanne prendra le relais.

² Pestalozzi, J.H. *Sämtliche Werke – Kritische Ausgabe: Band 1 – Schriften aus der Zeit von 1765 bis 1780*. Zurich: Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1995, p. 179.

³ Lisbeth Krüsi-Naef n'a pas de parenté avec Johann Konrad Naef.

⁴ Johann Konrad Ulrich, 1761-1828, Zurich, considéré comme le premier éducateur professionnel pour personnes sourdes de Suisse.

⁵ Johann Konrad Naef, 1789-1832, élève de Ulrich, manifeste l'intention de rencontrer Pestalozzi.

1813-1832, sous la direction de son fondateur Johann Conrad Naef

Après ces quelques années d'expériences pionnières et avec l'accord de Pestalozzi, Naef décide de créer une structure distincte de celle du château. Le 1^{er} juillet 1813, il fonde son propre *Institut pour enfants sourds-muets*, le premier de Suisse, installé dans un premier temps chez son collègue Hermann Krüsi⁶. Plus tard, après son mariage avec Charlotte Frédérique Catherine Scherer, il le transfère à son domicile familial en 1817 où il construira une annexe dans le jardin. Le Conseil académique du canton de Vaud reconnaît lors d'une visite que l'activité de Naef est d'utilité publique et lui décerne une médaille d'or du mérite.

Une éthique d'avant-garde et toujours actuelle: «Le sourd-muet doit, selon moi, être traité d'après les mêmes principes sur lesquels est fondée la culture de l'homme en général. Il n'est pas moins susceptible que tout autre être parfaitement organisé, à recevoir la vraie éducation [...]. Son éducation ne doit différer de l'éducation ordinaire que dans les moyens que l'imperfection de son organisation rend nécessaires». Naef, Extraits de l'*Avis* (rapport-prospectus), 1816.

Toutefois, tout n'est pas forcément facile à l'interne et en 1827, le Conseil d'Etat du canton de Vaud dote l'*Institut* d'un règlement provisoire qui fixe les contributions à payer, les conditions d'admission (en particulier, les filles ne sont plus admises), les

Une pédagogie moderne inspirée de Pestalozzi: «Je me borne à leur faire observer les objets de la nature qu'ils ont tous les jours sous les yeux, je tâche de les orienter, au moins sur leur pays, en partant du lieu qu'ils habitent, comme du point central de leurs connaissances géographiques. Ils s'amuse à voyager sur la carte, ils calculent les distances, et ils y rattachent le souvenir de personnes. Je leur fais aussi connaître les points saillants de l'histoire de leur patrie.» Naef, *Mémoire*, 1823⁷.

exigences imposées au directeur et à ses collaborateurs. Accablé de soucis financiers en raison d'une aide insuffisante, partagé entre son Institut et sa vie familiale, malheureux du peu de reconnaissance régionale officielle envers son action et son établissement, surmené, Naef meurt subitement à 43 ans en 1832.

1832-1847: sous la direction de la veuve Charlotte Naef-Scherrer

Son épouse reprend la direction avec l'aide de Marie⁸, sa fille aînée âgée de 15 ans et de Johann Walder⁹ fidèle instituteur. Elle est confirmée dans sa fonction par le Conseil d'Etat qui, conscient de l'importance de cette école-modèle, institue un nouveau règlement qui rétablit la mixité des élèves¹⁰ et fixe « une somme de cinq mille francs prise

⁷ Archives cantonales vaudoises. ACV-K XIII, *Mémoire*, 1823.

⁸ Anne-Marie Elisabeth Naef appelée Marie, 1817-1893, épousera Edouard Court, 1815-1882 qui collaborera également à l'*Institut* vers 1854.

⁹ Johann Walder, 1797-1862, resté toute sa vie au service de la famille Naef, également maître de dessin au Collège de la Ville.

¹⁰ A la demande des Autorités, la mixité avait été abolie en 1827.

⁶ Hermann Krüsi, 1775-1844, de Gais, Appenzell, maître à Berthoud puis à Yverdon de 1800 à 1817 dans l'*Institut* de Pestalozzi.

sur la caisse de l'Etat [...] employée annuellement à encourager, à titre d'essai, ledit *Institut*¹¹ ». Sa tâche ne s'avère pas facile, notamment en raison des craintes et méfiances envers l'exercice d'une fonction attribuée normalement à un homme, mais aussi de la difficulté à concilier les rôles de mère et de directrice-enseignante. La *Commission du Conseil de l'instruction* va effectuer deux visites par année. Céline, la deuxième fille, après un stage de formation à Zurich, rejoint sa famille pour la seconder et enseigner particulièrement les *travaux féminins*.

Dès 1844, Charles¹², le fils aîné, revient à Yverdon et enseigne à l'*Institut*. Il lui donne une nouvelle impulsion, mettant en pratique ce qu'il a appris en Allemagne: l'oralisme (vocalisation) en complément de la langue des signes. Progressivement, il remplace sa mère. La formation dispensée à l'*Institut* atteint ses buts: d'anciens élèves témoignent leur reconnaissance car ils peuvent mener une vie active satisfaisante. Ainsi, un élève devenu ouvrier dans un atelier à Genève, offre une plaque de cuivre sur laquelle est gravé en grosses lettres *Institut des sourds-muets*, destinée à figurer à la porte d'entrée, comme signe de reconnaissance envers la maison où il a appris à « travailler avec zèle pour acquérir une profession utile ». Charlotte Naef, dans son rapport de 1842 au Conseil d'Etat précisait: « Le but d'une mé-

thode d'éducation pour le sourd-muet doit être de tâcher qu'il parvienne à un degré d'instruction assez élevé pour qu'il puisse entrer dans la vie pratique sans que son manque d'ouïe puisse porter atteinte à sa carrière et à son bonheur futur.¹³ »

1847-1869: sous la direction du fils Charles Naef

Le 1^{er} juillet 1847, Charles reprend la direction de l'*Institut* qui voit ses effectifs augmenter jusqu'à 27 élèves. La renommée grandissante de l'établissement sous la direction de son nouveau directeur provoque une affluence des demandes. La troisième fille de Naef, Valérie rejoint sa fratrie et remplira également ses tâches avec beaucoup de dévouement et de zèle. Selon le règlement, elle ne touchera que 200 francs par année contre 1000 pour l'instituteur; l'activité féminine étant considérée comme une vocation et non comme un travail. Les horaires sont chargés (5h à 21h) tant pour les élèves que pour le personnel qui assume toutes les activités sept jours sur sept. Charles sollicite alors les autorités en 1861 au sujet du temps de vacances qu'il souhaite augmenter: « Quinze jours de vacances par an ne sont pas un temps de repos suffisant ni pour les maîtres, ni pour les élèves: en demandant un mois je crois être raisonnable puisque c'est encore que la moitié de ce qui est accordé à toutes les écoles.¹⁴ »

En 1854, suite à la retraite de Walder, Charles engage alors son beau-frère, le mari de Marie. Visionnaire, Charles souhaite que les élèves de la nouvelle *Ecole Normale* puissent « recevoir les premiers éléments de

¹¹ Art. 3 du Décret du Conseil d'Etat du 26 juillet 1832, renouvelé régulièrement avec augmentation de la subvention en 1835, 1841, 1847, 1854, 1861, 1867.

¹² Charles François Gaspard Naef, 1821-1892, études gymnasiales à Zurich, puis à l'Université et à l'établissement des sourds-muets de Munich. Après sa démission de l'*Institut*, il sera juge de paix, député au Grand Conseil puis syndic de sa ville d'Yverdon qui lui décernera en 1889 la bourgeoisie d'honneur.

¹³ Archives cantonales vaudoises. ACV-K XIII, rapport de 1842.

¹⁴ Archives cantonales vaudoises. ACV-K XIII.

cet enseignement (aux enfants sourds), afin que les futurs instituteurs et institutrices, au cas où il se trouverait des enfants sourds-muets dans leur commune, puissent plus tard leur donner de bonne heure les premières directions pour ce travail du mouvement des lèvres ». Envisageait-il déjà, avec deux siècles d'avance, la possibilité d'intégrer ces enfants les moins atteints dans leur ouïe dans les classes ordinaires ?

Par ailleurs, fort de ses expériences, Charles saura s'opposer à la proposition du Grand Conseil d'introduire des ateliers de travail et de formation. Le 19 janvier 1864, dans ses *Observations sur la marche de l'Établissement* durant 1863, il écrira au Chef du Département de l'Instruction publique : « Ce serait revenir à d'anciens errements pédagogiques, à un système suranné, dont la pratique a fait justice depuis longtemps que de vouloir introduire chez moi l'enseignement professionnel. Vouloir commencer leur instruction professionnelle avant qu'ils eussent 16 ans serait violer les principes de notre loi scolaire pour les entendants, d'autant qu'il serait impossible de distraire la plus petite fraction de leur temps d'étude, sans compromettre considérablement leur développement intellectuel ».

En 1869, après 22 années de direction et d'enseignement, Charles donne sa démission. Il y a consacré toute son énergie, mais il est appelé à remplir des fonctions publiques, administratives, puis politiques et quittera la direction de l'*Institut* le 30 juin 1869. Il souhaite conserver la jouissance de sa maison pour sa vie privée. L'Etat de Vaud ne trouvant pas de bâtiment adéquat en ville d'Yverdon pour y reloger l'*Institut*, la Commune de Moudon met son château de Carrouge à disposition. C'est la fin de l'*Institut* Naef à Yverdon. Par circulaire du 17 juin 1869, le Département de

l'Instruction publique informe les communes et les parents de la démission de Charles Naef. Il assure que l'établissement ne cessera pas d'exister, mais s'installera à Moudon où il continuera de bénéficier de sa sollicitude. M. Rollier est désigné nouveau directeur.

Durant 56 ans, dans leur *Institut* qui traversera les siècles, Naef et sa famille, imprégnés de l'esprit de Pestalozzi, ont fait œuvre de pionniers et accompli une action remarquable et efficace pour l'éducation des enfants sourds. Ils ont notamment fait

Naef et sa famille ont fait œuvre de pionniers en faisant reconnaître l'humanité et le droit à l'éducation des enfants sourds.

reconnaître l'humanité de ces enfants et leur droit à une éducation, tenu le cap malgré l'indifférence et les difficultés, adapté leur démarche avec une expérimentation et une pratique réflexive ou encore offert à l'enfant sourd une éducation permettant son épanouissement avant un travail professionnel.

L'école cantonale pour enfants sourds de Moudon (1869-1986)

- En juillet 1869, sous la direction de M. Rollier, l'*Institut* prend ses quartiers au Château de Carrouge à Moudon.
- En 1880, après un premier congrès international à Paris en 1878 pour l'amélioration du sort des personnes sourdes, se tient un deuxième à Milan¹⁵. Le but est de faire adopter une méthode unique.

¹⁵ Composé de 250 spécialistes de l'enseignement pour personnes sourdes, mais de seulement quatre personnes sourdes, les participants assistent à des démonstrations sur la méthode orale.

Malgré les défenseurs du maintien de la langue des signes, la grande majorité des congressistes conclut à la nécessité de promouvoir la méthode orale proscrivant la langue des signes. Ces conclusions n'ont aucune valeur exécutive. Cependant, à l'issue du congrès la langue des signes fut interdite dans l'ensemble des pays participants, à l'exception des Etats-Unis et de l'Angleterre. Durant un siècle, jusque dans les années 1980, la langue des signes sera méprisée et marginalisée aux seules associations de sourds. L'école de Moudon appliquera également le concept.

- En 1894 l'Etat de Vaud achète le bâtiment, le restaure deux ans plus tard et construit en 1906 l'aile nord.
- En 1926, l'école devient officielle. Elle est alors financée par le canton.
- En 1959, la *Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)* va permettre un financement d'environ 50% des prestations de l'enseignement spécialisé.

Dès 1980, avec le réveil sourd, on reconnaît enfin que les personnes sourdes doivent pouvoir utiliser leur langue. Le bilinguisme est introduit dans l'enseignement.

- Dès 1980, avec le *réveil sourd*, on reconnaît enfin que les personnes sourdes doivent pouvoir utiliser leur langue. Le bilinguisme est introduit dans l'enseignement : les classes sont conduites par un maître entendant pratiquant essentiellement la langue orale assisté d'un collaborateur sourd utilisant et enseignant la langue des signes. D'autre part, avec l'apparition d'appareils acoustiques

externes toujours plus performants, les personnes sourdes peuvent mieux utiliser la lecture labiale grâce à un code manuel autour de la bouche, le *langage parlé complété (LPC)*¹⁶ qui permet de lever certaines ambiguïtés et de distinguer certains phonèmes parfaitement identiques sur le dessin des lèvres. Cette aide permettra à certains malentendants de rejoindre les classes régulières.

- En 1986, la plupart des parents ne souhaitent plus placer leur enfant en internat. Le Service de l'enseignement spécialisé déplace l'*Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES)* à Lausanne, Moudon n'étant pas bien située pour accueillir en externat les élèves sourds de tout le canton.

L'école cantonale pour enfants sourds de Lausanne (1986-2010)

Dans un premier temps, les différentes structures (classes, jardin d'enfants, internat) de l'ECES sont provisoirement dispersées dans plusieurs locaux, avant leur regroupement dans le bâtiment de Frémynet¹⁷. Les années 2009 et 2010 sont l'objet de profondes mutations avec notamment le renforcement de l'intervention appelé *soutien pédagogique spécialisé* au sein de l'école régulière où de plus en plus d'élèves sourds ou malentendants sont accueillis. Il s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique résolument plus intégrative et vise à offrir un soutien accru aux établissements scolaires et aux classes, plutôt qu'une aide

¹⁶ Le *langage parlé complété* est une version française du *Cued Speech*, inventé en 1967 par Orin Cornett, physicien américain, et importé en Europe vers 1970-1980.

¹⁷ Réalisation de l'architecte Boschetti situé à l'Avenue Collonges 2, Lausanne.

spécialisée apportée strictement en fonction du handicap de l'élève. Fort du succès rencontré par cette mesure et du nombre toujours plus nombreux d'élèves intégrés, l'École cantonale pour enfants sourds ferme ses portes en 2010 et devient progressivement l'Établissement cantonal d'enseignement spécialisé. Cette structure complète son intervention en créant une nouvelle prestation appelée *renfort pédagogique* apte à répondre aux besoins renforcés d'intégration scolaire d'élèves présentant des handicaps variés¹⁸.

L'historique de l'éducation des personnes sourdes en Suisse nous confronte aux différentes représentations liées à la surdité.

Quel avenir ?

L'historique de l'éducation des personnes sourdes en Suisse nous confronte aux différentes représentations liées à la surdité. Ces représentations influencent aussi les controverses éthiques actuelles autour de l'implantation cochléaire des enfants sourds de même que les pratiques d'enseignement. Les tensions entre langue parlée et langue des signes se sont peu à peu apaisées avec l'acceptation progressive de l'enseignement bilingue, voire plurilingue. Toutefois, dans le débat sur l'école inclusive, le danger subsiste que les besoins particuliers des élèves concernés soient oubliés. De plus, les incidences financières liées à la poursuite d'un projet bilingue sont réguliè-

rement remises en question. La *Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS)* s'engage activement en faveur de l'acquisition précoce du bilinguisme pour les personnes présentant une déficience auditive afin de leur offrir une base pour une vie autodéterminée et favoriser l'égalité des chances.



Jean-Jacques Allisson
Président du comité du
Centre de documentation et
de recherche Pestalozzi
Chemin du Frêne 5
1400 Yverdon-les-Bains
j.j.allisson@bluewin.ch

¹⁸ *Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES)*, rapport annuel 2010.